

Direction départementale des territoires Service Economie Agricole

1

Arrêté

relatif à la mission d'enquête sur les dommages occasionnés par le gel d'avril 2021 sur les productions arboricoles dans le département des Yvelines

Le préfet des Yvelines

Officier de la Légion d'Honneur

VU les articles L.361-1 à L.361-8 du code rural et de la pêche maritime relatif à la gestion des risques en agriculture,

VU les articles D.361-1 à D. 361-42 du code rural et de la pêche maritime,

VU l'arrêté préfectoral N° 78-2018-10-10-002 en date du 10 octobre 2018 portant délégation de signature à Madame Isabelle DERVILLE, Directrice Départementale des Territoires des Yvelines,

VU l'arrêté préfectoral N° 78-2021-03-12-004 en date du 12 mars 2021 portant subdélégation de la signature de Madame Isabelle DERVILLE, Directrice Départementale des Territoires des Yvelines,

SUR PROPOSITION de Madame Isabelle DERVILLE, Directrice Départementale des Territoires des Yvelines;

ARRÊTE:

Article 1er : Il est constitué une mission d'enquête composée de :

- Madame Nelly SIMON représentant la directrice départementale des territoires des Yvelines,
- Madame Catherine MAZET représentant le service d'économie agricole de la DDT,
- Madame Valérie SZABO représentant le service d'économie agricole de la DDT,
- Monsieur Christophe DION représentant la Chambre d'Agriculture de la région Île-de-France,
- Monsieur Bernard RICHAUDEAU, arboriculteur non touché par le sinistre,
- Monsieur Pierre RIGAULT, arboriculteur non touché par le sinistre,
- Madame Sandrine OBERLE, expert de la société CONSEILYO.

Article 2: Cette mission d'enquête est chargée de reconnaître les biens sinistrés et l'étendue des dégâts provoqués par le gel du printemps 2021 sur les productions arboricoles du département. Elle se réunira sur le terrain le mardi 1er juin 2021.

Article 3: Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, Madame Directrice Départementale des Territoires des Yvelines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Versailles, le 27 mai 2021

Pour le préfet, par subdélégation de la directrice départementale des territoires des Yvelines, La Chef du service d'Économie Agricole

Nelly SIMON